



LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES 1999-2000

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTRE
D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE ET AUX FINANCES,
MONSIEUR BERNARD LANDRY**

Février 1999

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES 1999-2000

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTRE D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE ET AUX FINANCES, MONSIEUR BERNARD LANDRY

FÉVRIER 1999

• • •

Introduction

Le Conseil du Patronat du Québec (C.P.Q.) est heureux de l'occasion qui lui est de nouveau donnée de présenter l'opinion du milieu des affaires au ministre des Finances en ce qui a trait aux priorités budgétaires du gouvernement du Québec pour l'année financière 1999-2000.

Avant d'aborder les sujets sur lesquels nous voudrions attirer plus particulièrement l'attention du ministre, il n'est pas inutile, pensons-nous, de dresser un bref portrait de la conjoncture économique qui se dessine au cours des prochains mois.

Sur la scène économique mondiale, les problèmes engendrés par la crise asiatique continueront de se manifester au cours de 1999. Si les ondes de choc de la crise qui affecte le Japon, le Brésil, la Russie et, à un degré moindre, la Chine n'ont pas fait de dégâts sérieux sur le continent nord-américain, notamment en ce qui a trait au Québec, il n'en demeure pas moins que notre principal partenaire commercial, les États-Unis, a tout de même été touché. L'économie américaine progresse à un rythme plus lent depuis le début 1998 comme en témoigne le ralentissement des investissements et des rendements. De plus, comme au Canada, le taux d'épargne des Américains est très bas et les entreprises sont très endettées, car elles ont emprunté massivement pour financer leurs investissements. Il y a aussi le marché boursier qui a une évolution en dents de scie avec de nombreuses actions surévaluées. De plus, la crise

asiatique a durement affecté le commerce international des États-Unis et on risque de voir, au cours des prochains mois, les velléités protectionnistes de nos voisins se réveiller de nouveau à mesure que les importations en provenance du Canada satisferont la demande américaine pour nos produits, pour un certain temps, en raison d'un dollar canadien à environ 65 cents US.

Bref, il y aura très certainement un ralentissement global de l'activité économique en 1999, y compris aux États-Unis. Il faudra plus d'un an pour repartir sur des bases solides, notamment dans les pays les plus touchés par la récession.

L'économie canadienne s'en est relativement bien tirée jusqu'à présent à l'exception de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, à un degré moindre. L'Ontario demeure la locomotive de l'économie canadienne.

Quant au Québec, il est probable que les statistiques feront état d'un ralentissement du rythme de croissance en 1998 comparativement à 1997, même si la progression des investissements dans un environnement de faible inflation a permis des progrès intéressants au plan de l'emploi. Tout de même, encore une personne sur dix est à la recherche d'un emploi et la croissance de l'emploi a été beaucoup plus faible que dans le reste du Canada notamment en Ontario. Ainsi, le Québec n'a créé que 17 % de tous les emplois au Canada depuis les cinq dernières années soit beaucoup moins que son poids démographique.

L'économie québécoise pourra-t-elle continuer sur sa lancée de 1998? Nous ne le pensons pas, même si notre taux d'inflation est relativement bas, des progrès notables ont été réalisés pour atteindre l'équilibre budgétaire au 31 mars 2000, nous bénéficions encore d'une demande soutenue pour nos biens aux États-Unis et la croissance des investissements a été soutenue en 1998.

Nous ne le pensons pas, car :

- le service de la dette (6,4 milliards de dollars) gruge presque 16 cents de chaque dollar de revenus budgétaires;
- le fardeau fiscal des contribuables est tel qu'il encourage l'évitement fiscal, le marché noir et l'exode des cerveaux;
- la croissance de notre productivité totale (capital et ressources humaines) est très faible comparativement à celle des Américains;

- les bénéfices des entreprises diminuent régulièrement depuis près d'un an et cela va se refléter dans une diminution des investissements;
- pour 1998, la moyenne des taux d'intérêt réels (taux préférentiel des banques moins indice des prix à la consommation) a été de 5,8 %, ce qui est encore très élevé compte tenu de l'endettement des entreprises et, surtout, des particuliers;
- nous souffrons toujours d'un manque d'innovation, car notre masse critique d'industries et d'entreprises de haute technologie est trop petite comparativement à celle d'autres pays même si nous avons des avantages fiscaux intéressants en matière de R-D.

Ces faiblesses ne sont pas uniques au Québec; elles sont, dans une certaine mesure, également canadiennes et il ne faut donc pas s'étonner de voir la devise canadienne fluctuer sur le marché des changes autour de 65 cents US. C'est beaucoup trop faible pour une économie qui prétend à de meilleurs résultats.

C'est donc dire que l'économie québécoise évoluera dans un environnement fragile et difficile et une situation fiscale et budgétaire toujours délicate pour le gouvernement du Québec. C'est dans ce contexte que le C.P.Q. entend faire valoir le point de vue du milieu des affaires au ministre des Finances en vue de la préparation de son prochain budget. Nous aborderons les points suivants :

1. les dépenses gouvernementales, le déficit budgétaire et la dette;
2. le fardeau fiscal des particuliers;
3. la fiscalité et la parafiscalité des entreprises;
4. les dépenses dans le secteur de la santé et de l'éducation;
5. la fiscalité et les stratégies de création d'emplois et de réduction du chômage.

1. Les dépenses gouvernementales, le déficit budgétaire et la dette

Les résultats des opérations financières du gouvernement pour les six premiers mois de l'année financière 1998-1999 indiquent que si la tendance se maintient, le déficit budgétaire prévu d'environ 1,1 milliard devrait être réalisé au 31 mars 1999. L'objectif de déficit zéro au 1^{er} mars 2000 semble donc en voie d'être atteint et doit demeurer, selon le C.P.Q., un objectif incontournable même si la conjoncture économique sera moins favorable en 1999.

Tout de même, la synthèse des opérations financières du gouvernement au 30 septembre 1998 laisse perplexe. En effet, les revenus du gouvernement ont augmenté de 324 millions de dollars de plus que prévu lors du discours sur le budget. Pour l'essentiel, cela est dû à l'impôt des particuliers (+ 100 millions de dollars) et surtout à celui provenant des sociétés (+ 175 millions de dollars). On peut présumer qu'une conjoncture économique relativement bonne en 1998 a contribué à ces résultats.

On aurait donc pu s'attendre à une diminution plus importante du déficit budgétaire, mais les dépenses ont également augmenté de presque 300 millions de dollars. On peut comprendre qu'une hausse de près de 100 millions de dollars pour le service de la dette due à la faiblesse du dollar canadien, soit étrangère à l'action du gouvernement. De même, une hausse des dépenses dans le secteur de la santé et des services sociaux de 195 millions de dollars peut s'expliquer par l'état actuel du secteur de la santé. Toutefois, on aurait pu également se retrouver avec un déficit plus large que prévu. À la veille de la préparation du budget, nous sommes conscients des facteurs que le ministre devra prendre en compte : une augmentation de revenus au chapitre des transferts fédéraux, mais aussi des diminutions possibles sur le plan fiscal compte tenu de la conjoncture économique. Les négociations du secteur public constituent une donnée non négligeable par surcroît au regard des pressions sur les dépenses du gouvernement.

Il serait donc sage, pour l'année financière en cours, que le gouvernement ne s'engage pas dans de nouvelles dépenses de programmes avant d'avoir réalisé l'équilibre budgétaire. Par ailleurs, la dette du gouvernement semble être passée au énième rang de ses priorités. Pourtant, cette dette de plus de 80 milliards de dollars (dette directe du gouvernement plus solde du compte des régimes de retraite) coûte 6,5 milliards de dollars en seuls frais d'intérêt. Il nous semble important que le ministre des Finances annonce dans son prochain budget une orientation claire d'objectif de réduction de la dette, une fois l'équilibre budgétaire réalisé.

Recommandation n° 1

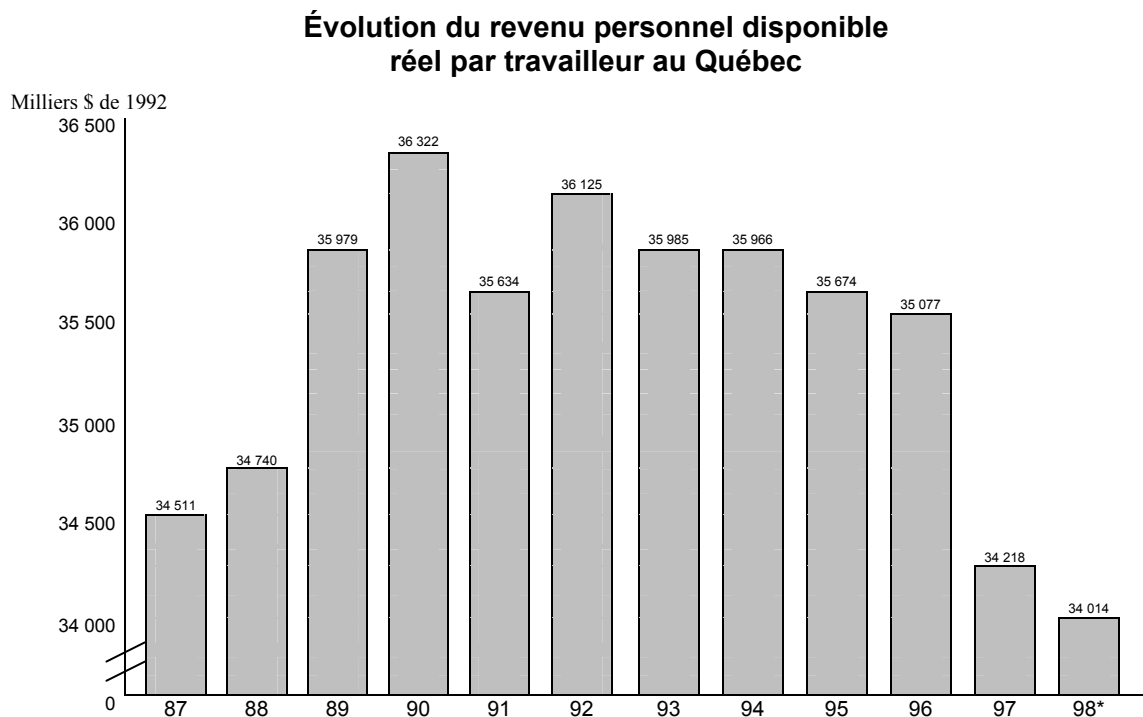
- A) QUE LE GOUVERNEMENT MAINTIENNE SON OBJECTIF DE DÉFICIT ZÉRO POUR LE 31 MARS 2000 SANS D'AUCUNE FAÇON AUGMENTER LE FARDEAU FISCAL DES CONTRIBUABLES.

B) QUE LE GOUVERNEMENT ANNONCE DANS LE PROCHAIN BUDGET QUAND ET COMMENT IL ENTEND ENTREPRENDRE LA RÉDUCTION DE LA DETTE PUBLIQUE.

2. Le fardeau fiscal des particuliers

Au cours de la période de cinq ans allant du 31 mars 1994 au 31 mars 1999, les rentrées fiscales du gouvernement provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté, en moyenne, de 3,6 % par an. Au cours de la même période, la production totale des biens et des services mesurée par le PIB n'a augmenté, en moyenne, que de 3,3 % par an.

Cet écart entre l'augmentation des revenus fiscaux et l'augmentation de la production explique, en partie, la diminution du pouvoir d'achat des particuliers, notamment celle des travailleurs.



Source : Statistique Canada

* Prévisions du C.P.Q. pour 1998.

Depuis 1990, les revenus réels après impôts des travailleurs ont considérablement diminué. De 36 222 \$ par travailleur en 1990, ils sont passés à 34 014 \$ en 1998, ce qui représente une baisse de 6,3 % ou 2 308 \$ par travailleur, en moyenne. On peut attribuer cette diminution à la faiblesse de la croissance économique, aux gains trop minces de productivité de l'appareil industriel et, surtout, à l'alourdissement du fardeau fiscal.

Par ailleurs, la progressivité du régime fiscal québécois est devenue telle qu'en 1995, les quatre premiers quintiles de contribuables, soit 80 % de ces derniers contribuaient pour 33,3 % des impôts au fisc et 20 % des particuliers dont les revenus représentaient 48,6 % de tous les revenus payaient 66,7 % de tous les impôts.

**Proportions du revenu total et de l'impôt à payer
avant surtaxe par quintile, Québec 1993 et 1995**

Quintiles	Proportion du revenu total		Proportion de l'impôt à payer	
	1993	1995	1993	1995
	(%)	(%)	(%)	(%)
1	1,94	3,32	0,005	0,006
2	8,10	8,95	1,34	1,00
3	15,26	14,89	9,55	8,43
4	24,83	24,22	24,00	23,81
5	49,86	48,62	65,10	66,74

Source : Gouvernement du Québec, ministère des Finances, ministère du Revenu, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 1995, 1997*, p. 22.

Autre constat : entre 1980 et 1995, le nombre total de contribuables a augmenté de 41,2 %, soit une croissance annuelle moyenne de 2,3 %. La majeure partie de cette hausse est attribuable à celle du nombre de contribuables non imposables qui a plus que doublé au cours de cette période. Le nombre de contribuables imposables a, quant à lui, connu une croissance annuelle moyenne de 0,9 % au cours de cette période, comparativement à 5,6 % pour ceux qui sont non imposables.

**Nombre de contribuables
Québec, 1980 à 1995
(en milliers)**

Années	Non imposables	Imposables	Total
1980	806	2 628	3 434
1995	1 829	3 019	4 848
Croissance 1980 à 1995	126,9 %	14,9 %	41,2 %
Croissance annuelle moyenne	5,6 %	0,9 %	2,3 %

Source : Ibid., p. 35.

Cette augmentation importante de la progressivité de l'impôt des particuliers au Québec s'est en outre accompagnée d'un alourdissement du fardeau fiscal des contribuables puisque, selon les estimations de Statistique Canada, c'est au Québec que l'on versait le plus au fisc en 1996.

Comme on peut le constater avec le tableau suivant, le revenu moyen au Québec est à peine plus élevé que dans les provinces maritimes et il ne représente que 77,8 % du revenu moyen ontarien. C'est la combinaison d'un revenu moyen faible et d'une très forte imposition qui fait que le fardeau fiscal des Québécois est le plus lourd au Canada.

**Revenu moyen calculé selon des concepts de
revenus différents, par province, 1996**

	Revenu moyen (\$)	Revenu après impôt (\$)	Impôt en % du revenu moyen (%)
Terre-Neuve	38 471	31 886	17,1
Île-du-Prince-Édouard	38 769	32 549	16,0
Nouvelle-Écosse	37 978	31 643	16,7
Nouveau-Brunswick	39 253	32 420	17,4
Québec	40 687	31 941	21,5
Ontario	52 284	41 579	20,5
Manitoba	42 414	34 657	18,3
Saskatchewan	41 332	32 906	20,4
Alberta	47 141	38 345	18,6
Colombie-Britannique	47 108	37 746	19,9
Canada	46 272	36 946	20,1

Source : Statistique Canada, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada*, 1996, cat. 13-210-XPB, p. 26.

Le taux marginal le plus élevé avant les surtaxes au Québec était de 52,61 % en 1998 comparativement à 50,29 % en Ontario. Pour des revenus imposables variant entre 50 000 \$ et 100 000 \$ cela se traduit par un fardeau fiscal plus lourd de 4 000 \$ à 6 000 \$. Au-delà de 100 000 \$ l'écart s'agrandit pour atteindre environ 10 000 \$ pour un revenu imposable de 250 000 \$.

Comme disent les économistes, trop de taxes finissent par procurer des rendements décroissants au fisc, encourageant l'évasion fiscale et institutionnalisent le marché noir. C'est pourquoi plusieurs centaines de personnes sont venues grossir le bataillon de vérificateurs de Revenu Québec au cours des dernières années.

Qui plus est, un fardeau fiscal excessif encourage la fuite des cerveaux, c'est-à-dire, le départ de professionnels qui ont reçu une éducation payée par des contribuables surtaxés, car « ailleurs », notamment aux États-Unis, on leur offre de meilleurs salaires et ils ont moins d'impôts à payer.

Les entreprises sont pénalisées, car elles doivent se tourner vers l'étranger pour trouver une main-d'œuvre spécialisée, ce qui, en bout de ligne, mine leur position concurrentielle. Il est grand temps de donner de l'oxygène aux particuliers. Ils s'en porteront mieux et il en sera de même pour l'économie.

Recommandation n° 2

QUE LE GOUVERNEMENT DIMINUE LE FARDEAU FISCAL DES PARTICULIERS AVEC POUR PREMIER OBJECTIF DE COMBLER L'ÉCART ENTRE LES TAUX MARGINAUX LES PLUS ÉLEVÉS DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO.

3. La fiscalité et la parafiscalité des entreprises

Le C.P.Q. a, en maintes occasions, fait valoir au ministre des Finances son point de vue sur les taxes sur la masse salariale et sur le capital. Si, comme le laissent présager les déclarations du Premier ministre à ce jour en ce qui a trait au développement économique, l'accent doit être mis sur la création d'emplois, cette structure d'imposition des entreprises ne va certainement pas dans le bon sens. D'ailleurs, le dernier budget le reconnaissait puisqu'on pouvait y lire que : « notre régime d'imposition des entreprises fait davantage appel à la taxe sur la masse salariale, laquelle ne dépend pas directement du degré de rentabilité de l'entreprise ».*

La réduction de la taxe sur la masse salariale des PME, annoncée le 31 mars 1998, ne se traduira par une baisse nette du fardeau fiscal des PME d'environ 225 millions de dollars qu'à partir du 1^{er} juillet 2000. À ce moment-là, cette diminution équivaudra à environ 5 % de la taxe sur la masse salariale payée par toutes les entreprises québécoises. En décembre dernier, le ministre des Finances avançait cette diminution au 1^{er} janvier 1999. Le taux est ainsi réduit de 4,26 % à 4 %, ce qui équivaut, selon le ministère des Finances, à environ 18 millions de dollars. Pour mettre ce chiffre en perspective, rappelons que la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé rapporte plus de 4 milliards de dollars au gouvernement. Mais les grandes entreprises qui contribuent pour plus de 40 % des emplois n'auront droit à aucune

* Source : Gouvernement du Québec, Budget 1998-1999, *Discours sur le budget*, 31 mars 1998, p. 17.

réduction. Ce n'est pas la meilleure façon de rendre l'ensemble de l'appareil productif plus compétitif.

De plus, notre régime fiscal ne peut pas être axé sur l'emploi lorsque nous avons une taxe sur le capital de 0,64 % qui, de surcroît, se compare à 0,30 % en Ontario et qui est en voie de disparition aux États-Unis.

Le prélèvement d'un impôt sur le capital peut être considéré comme injuste dans le cas des sociétés qui enregistrent des pertes d'exploitation et qui, même si elles n'ont aucun impôt sur les bénéfices à payer, ont tout de même des montants appréciables à payer au titre de l'impôt sur le capital.

Ce qui ressort particulièrement du fardeau fiscal des entreprises québécoises (impôts des sociétés et cotisations au Fonds des services de santé), c'est qu'il s'alourdit constamment. En effet, entre les années fiscales 1993-1994 et 1998-1999, la contribution des entreprises au fisc a augmenté de 48 %, ce qui est sans commune mesure avec la croissance de leurs bénéfices, surtout que ces derniers diminuent depuis plus d'un an et, d'une façon générale, c'est une augmentation qui n'est pas justifiée par la croissance économique (PIB : +20,4 %).

Recommandation n° 3

QUE LE GOUVERNEMENT DIMINUE LE TAUX DE LA TAXE SUR LA MASSE SALARIALE DE 1 % POUR TOUTES LES ENTREPRISES (FONDS DES SERVICES DE SANTÉ) ET QU'IL ENTREPRENNE D'ÉLIMINER GRADUELLEMENT LA TAXE SUR LE CAPITAL AFIN DE RENDRE L'EMBAUCHE MOINS ONÉREUSE POUR LES ENTREPRISES.

4. Santé et éducation : peut-on accroître les revenus?

a) La santé

La santé et l'éducation sont deux postes qui représentent, à eux seuls, plus de 54 % des dépenses budgétaires du gouvernement. Les dépenses dans le secteur de la santé ont diminué de 521 millions de dollars entre 1994-1995 et 1997-1998 et augmenté de 378 millions

de dollars entre 1997-1998 et 1998-1999, selon le dernier budget, pour une diminution nette de 143 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Pour l'année financière en cours, les dépenses dans la santé ont augmenté de 195 millions de dollars de plus qu'initialement prévu dans le budget du 31 mars 1998. On a donné un peu d'oxygène à la santé.

**Dépenses du gouvernement du Québec dans
la santé et l'éducation
(millions \$)**

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Santé et services sociaux	13 010	13 137	13 107	12 934	12 616	12 994
Variations	—	+127	-30	-173	-318	+378
Éducation	10 231	10 521	10 524	10 110	9 645	9 676
Variations	—	+290	+3	-414	-465	+31
Santé et éducation	23 241	23 658	23 631	23 044	22 261	22 670
Santé et éducation en % des dépenses totales	56,10 %	55,41 %	55,40 %	56,17 %	54,53 %	54,18 %

Source : Gouvernement du Québec, budget 1998-1999, 31 mars 1998.

Il n'en demeure pas moins qu'en raison des compressions budgétaires des trois dernières années, conjuguées à l'implantation d'une nouvelle politique de soins ambulatoires, le système de santé a été sérieusement mis en difficulté. Même si les problèmes dans le secteur de la santé ne sont qu'en partie imputables aux compressions budgétaires, qu'on songe à l'épaisseur des contrats de conventions collectives, il serait illusoire de croire que le gouvernement pourra augmenter ses dépenses de manière à améliorer la situation de façon notable. Car, même après le déficit zéro, la demande de soins de santé et les dépenses augmenteront inexorablement en raison des pressions démographiques, de l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments.

C'est pourquoi, sans d'aucune façon porter atteinte à l'accès et à l'universalité des soins de santé, il est grand temps de trouver d'autres façons de donner des services de santé comme, par exemple, faire appel, partout où c'est possible, à des sources privées de financement. Il s'agit d'identifier le rôle complémentaire du secteur privé, de développer un partenariat capable d'améliorer l'ensemble du système et les services dans la poursuite des objectifs fondamentaux du système de santé au Québec.

Trop souvent, on brandit le modèle américain comme un épouvantail, mais on ignore que dans des pays européens comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Angleterre et la Suède, on a établi, depuis longtemps un système de santé public et privé, y compris le recours à la sous-traitance et à l'impartition, qui permet plus de couverture médicale sans pour autant réduire l'accessibilité aux soins de santé, au contraire.

b) L'éducation

C'est sans conteste l'éducation qui a subi les compressions budgétaires les plus importantes avec une contraction des dépenses d'environ un milliard de dollars entre 1994-1995 et 1998-1999. On a un besoin criant de réinvestir dans les réseaux primaires et secondaires dès qu'on aura atteint l'équilibre budgétaire. De plus, que ce soit le réseau universitaire ou collégial, les cris d'alarme lancés par ces derniers au cours de la dernière année laissent présager des lendemains difficiles pour les jeunes qui poursuivront des études postsecondaires au cours des prochaines années.

Pourtant, le réseau universitaire québécois a été une réussite. On peut même dire que c'est un véritable fleuron de la société québécoise dont il faut préserver l'importance et la qualité à mesure que l'économie axée principalement sur la connaissance procurera des emplois qui se regrouperont pour la plupart dans des industries à forte concentration de savoir.

Nombre d'emplois au Québec par niveau de scolarité 1990-1997 (en milliers)

Années	Études primaires réussies	Études secondaires partielles	Études secondaires réussies	Études postsecondaires partielles	Études postsecondaires réussies	Études universitaires réussies	Total
1990	364	565	639	261	922	421	3 172
1992	309	476	606	233	955	487	3 066
1994	276	476	598	227	1 045	534	3 156
1996	254	437	600	222	1 126	574	3 213
1997	225	423	554	254	1 181	625	3 262
Variations de 1990 à 1997 (en %)	-38,2	-25,1	-13,3	-2,7	28,1	48,5	2,8

Source : Statistique Canada.

- Selon la terminologie de Statistique Canada, le secteur primaire comprend également les deux premières années du secondaire. Le secteur postsecondaire comprend tous les programmes d'études menant à des diplômes et des certificats de métiers (dont les DEP) et exclut le secteur universitaire. Le secteur universitaire commence par les programmes d'études qui ont conduit, au minimum, à l'obtention d'un baccalauréat. Les résultats présentés sont des moyennes annuelles, sauf pour l'année 1997 où il s'agit plutôt de la moyenne des neuf premiers mois.

Tout en reconnaissant que des améliorations dans la gestion des établissements universitaires sont toujours possibles, il est néanmoins probable que le sous-investissement des établissements postsecondaires ne sera pas sans conséquence sur l'économie dans quelques années. Dès lors, on comprend mal l'action gouvernementale qui gèle les frais de scolarité à l'encontre de ce qui se fait partout ailleurs au Canada. En outre, il a été démontré par de nombreuses études que l'augmentation graduelle des frais de scolarité n'était pas un obstacle à l'accessibilité aux études universitaires surtout lorsque, comme au Québec, on offre, en parallèle, un système de prêts et bourses assez généreux.

Financement des universités canadiennes par province

Subventions de fonctionnement provinciales			Droits de scolarité	
Provinces	% cumulatif de 1993 à 1997	1998	% cumulatif de 1993 à 1997	1998
Colombie-Britannique	8 %	1,9 %	16 %	0 %
Alberta	-14 %	1 %	50 %	7 à 9 %
Saskatchewan	-4 %	5 %	28 %	2 à 6 %
Manitoba	-5 %	4,3 %	25 %	4 à 15 %
Ontario	-17 %	1 %	59 %	7 à 10 %
Québec	-17 %	-4,5 %	10 %	0 %
Nouveau-Brunswick	-3 %	-1 %	26 %	5 à 10 %
Nouvelle-Écosse	-14 %	N/A	36 %	N/A
Île-du-Prince-Édouard	-13 %	-1,6 %	29 %	5 %
Terre-Neuve	-14 %	-3,2 %	47 %	4,8 %

Source : Association des universités et collèges du Canada (AUCC), 1998.

Recommandation n° 4

- A) QUE LE GOUVERNEMENT, EN COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ, IDENTIFIE DES MODALITÉS DE PARTENARIATS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ QUI POURRAIENT REPRÉSENTER DES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SERVICES, Y COMPRIS LA SOUS-TRAITANCE OU L'IMPARTITION COMME MODE DE GESTION.
- B) QUE LE GOUVERNEMENT RÉINVESTISSE DANS LES RÉSEAUX PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE L'ÉDUCATION DÈS QUE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE AURA ÉTÉ ATTEINT.

- C) QUE LE GOUVERNEMENT PERMETTE UNE AUGMENTATION GRADUELLE DES FRAIS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES, JUSQU'À LA MOYENNE CANADIENNE, AFIN DE REMÉDIER AU SOUS-INVESTISSEMENT DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES ET DE MAINTENIR LA QUALITÉ DE LEUR ENSEIGNEMENT.

5. Stratégies de création d'emplois et de réduction du chômage

a) La réglementation

Le poids encore énorme de la bureaucratie et de la réglementation constitue toujours une barrière importante à l'investissement. De commissions d'étude en rapports d'enquête, y compris le dernier en date, le Rapport Lemaire, on ne compte plus les essais au Québec pour maîtriser le monstre bureaucratique.

Pour le C.P.Q., même si moins et mieux réglementer ne touche pas la fiscalité directement, il y a néanmoins un risque réel, dans une période de changement profond et rapide des conditions économiques et sociales, que les réglementations deviennent un obstacle à la réalisation même du mieux-être économique et social qu'elles sont censées assurer.

Le ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre des Finances a une influence considérable sur le développement économique du Québec. À ce titre, une réforme de la réglementation qui renforce la concurrence et réduit les coûts de la réglementation, qui peut accroître la productivité, faire baisser les prix, stimuler l'innovation et contribuer à améliorer l'aptitude de l'économie québécoise à s'adapter au changement et à demeurer compétitive doit également faire partie de ses priorités. L'écart structurel entre les taux de chômage au Québec par rapport aux États-Unis ou à l'Ontario repose en partie sur une conjugaison et un cumul de facteurs responsables d'un manque de flexibilité du marché du travail. Pour favoriser le développement de l'emploi, il est impérieux de s'attaquer à libérer la législation du travail de ce carcan réglementaire.

Pour le C.P.Q., la réglementation désigne les instruments au moyen desquels le gouvernement impose des obligations aux entreprises, aux citoyens et aux administrations elles-mêmes, notamment les lois, les décrets et autres règlements qui émanent de tous les niveaux d'administration et les règles édictées par des organismes auxquels l'État a délégué des pouvoirs réglementaires.

Nous sommes convaincus qu'une réforme qui abolit les lois et règlements désuets, qui améliore l'efficacité de l'économie, qui accentue les pressions concurrentielles constitue une incitation puissante pour les entreprises à devenir plus innovatrices et compétitives. Une réforme qui réduit les charges qui pèsent sur les entreprises et accroît la transparence et la simplicité des régimes réglementaires favorise l'entrepreneuriat, l'accès au marché et la croissance économique.

À mesure que les barrières tarifaires disparaissent sur le continent nord-américain et que la part des services s'accroît dans nos échanges internationaux, les réglementations provinciales et nationales demeurent les principaux obstacles à une économie de marché concurrentielle ouverte. Quant on pense au dossier de la coloration de la margarine au Québec, force est de constater qu'on a beaucoup de chemin à faire.

Bref, pour le C.P.Q., une réforme de la réglementation favorise la libre circulation des biens, des services, des investissements et des technologies qui est bénéfique pour les consommateurs et permet une affectation des ressources plus efficace. Nous croyons que le gouvernement doit rapidement donner suite aux recommandations du rapport Lemaire et à la recommandation du rapport Mireault relative à la sous-traitance.

b) La fiscalité et les transferts technologiques

Nous avons soumis au ministre des Finances, dans notre présentation de février 1998 sur les priorités budgétaires 1998-1999, la problématique des crédits d'impôt à la R-D qui reposent sur la définition traditionnelle de la recherche scientifique et du développement expérimental mettant l'accent sur l'avancement des connaissances scientifiques et technologiques. C'est la mission des universités et de certains centres de recherche gouvernementaux; ce n'est pas la réalité des entreprises industrielles ou commerciales.

La réussite des entreprises technologiques et industrielles repose davantage sur l'innovation technologique que sur les activités traditionnelles de la recherche fondamentale, davantage sur la maîtrise des technologies et sur la capacité d'intégrer les technologies les plus diverses et davantage sur la créativité, sur les transferts de technologies et sur les partenariats technologiques.

Depuis février 1998, un groupe de travail conjoint industrie-MRQ a été formé et un rapport a été remis à Mme Rita Dionne-Marsolais (maintenant ministre du Revenu), le 16 octobre 1998. Les deux recommandations de ce rapport ont, pour l'essentiel, mis l'accent, d'une part, sur l'amélioration de la vérification scientifique aux fins des activités admissibles au programme de crédits d'impôt et, d'autre part, sur la révision souhaitée des façons de faire du MRQ quant à l'administration du programme de crédits d'impôt à la R-D compte tenu des revendications des entreprises du Québec. Sur ce dernier point, selon le MRQ, la réalisation de cette recommandation se fera avec tous les secteurs concernés du MRQ, avec un autre comité, des équipes de réalisation, etc.

Monsieur le Ministre, la meilleure façon de remettre une ou des décisions importantes, c'est de former des comités. Les entreprises ont besoin d'une réponse rapide sur cette question. Si tous s'accordent à dire que l'effet combiné des régimes fédéraux et québécois fait en sorte que les entreprises du Québec bénéficient, à ce jour, d'un des régimes d'encouragement fiscal à la R-D des plus généreux en Amérique du Nord, il ne faudrait pas pour autant négliger de corriger certaines lacunes de notre système de crédits d'impôt à la R-D sous peine de voir s'effriter les progrès réalisés au Québec.

Recommandation n° 5

- A) QUE LE GOUVERNEMENT, DANS L'ESPRIT DE LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION, METTE EN APPLICATION LES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS LEMAIRE ET MIREAULT, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT À LA SOUS-TRAITANCE.
- B) QUE LE GOUVERNEMENT MODIFIE SON RÉGIME DE CRÉDITS D'IMPÔT À LA R-D POUR QUE LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE SOIENT ADMISSIBLES AUX CRÉDITS D'IMPÔT.

6. Les garderies privées

Les garderies privées devront dans les prochaines années devenir des Centres à la Petite Enfance (CPE). Des technicalités légales ou administratives font que les propriétaires de ces petites entreprises ne pourront bénéficier de l'exonération du gain en capital lors de la disposition de leur entreprise en faveur des nouvelles entités.

Dans un marché libre, ces entreprises auraient vendu leurs entreprises (actifs ou actions) au moment voulu et elles auraient bénéficié des exemptions fiscales disponibles. Dans la situation actuelle elles doivent vendre leurs actifs à une corporation sans but lucratif, au moment choisi par le ministère de la Famille et de l'enfance (MFE). Comme un organisme sans but lucratif ne peut acquérir les actions d'une société dans le but d'en faire sa principale activité, l'exemption du gain en capital sur les actions de petites corporations ne sera pas accessible aux propriétaires des garderies qui seront transformées en CPE; elles seront donc lourdement pénalisées. Étant donné que c'est le gouvernement actuel qui a créé la nouvelle politique, nous pensons que le gouvernement devrait solutionner ce problème en accordant un crédit d'impôt spécial compte tenu de la situation de ces entreprises.

Recommandation n° 6

QUE LE GOUVERNEMENT PERMETTE AUX GARDERIES PRIVÉES QUI DEVRONT DEVENIR DES CENTRES À LA PETITE ENFANCE L'EXONÉRATION DU GAIN EN CAPITAL LORS DE LA DISPOSITION DE LEUR ENTREPRISE.

C.P.Q.
Février 1999

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
1^{er} trimestre 1999

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. A) QUE LE GOUVERNEMENT MAINTIENNE SON OBJECTIF DE DÉFICIT ZÉRO POUR LE 31 MARS 2000 SANS D'AUCUNE FAÇON AUGMENTER LE FARDEAU FISCAL DES CONTRIBUABLES.

B) QUE LE GOUVERNEMENT ANNONCE DANS LE PROCHAIN BUDGET QUAND ET COMMENT IL ENTEND ENTREPRENDRE LA RÉDUCTION DE LA DETTE PUBLIQUE.
2. QUE LE GOUVERNEMENT DIMINUE LE FARDEAU FISCAL DES PARTICULIERS AVEC POUR PREMIER OBJECTIF DE COMBLER L'ÉCART ENTRE LES TAUX MARGINAUX LES PLUS ÉLEVÉS DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO.
3. QUE LE GOUVERNEMENT DIMINUE LE TAUX DE LA TAXE SUR LA MASSE SALARIALE DE 1 % POUR TOUTES LES ENTREPRISES (FONDS DES SERVICES DE SANTÉ) ET QU'IL ENTREPRENNE D'ÉLIMINER GRADUELLEMENT LA TAXE SUR LE CAPITAL AFIN DE RENDRE L'EMBAUCHE MOINS ONÉREUSE POUR LES ENTREPRISES.
4. A) QUE LE GOUVERNEMENT, EN COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ, IDENTIFIE DES MODALITÉS DE PARTENARIATS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ QUI POURRAIENT REPRÉSENTER DES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SERVICES, Y COMPRIS LA SOUS-TRAITANCE OU L'IMPARTITION COMME MODE DE GESTION.

B) QUE LE GOUVERNEMENT RÉINVESTISSE DANS LES RÉSEAUX PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE L'ÉDUCATION DÈS QUE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE AURA ÉTÉ ATTEINT.

- C) QUE LE GOUVERNEMENT PERMETTE UNE AUGMENTATION GRADUELLE DES FRAIS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES, JUSQU'À LA MOYENNE CANADIENNE, AFIN DE REMÉDIER AU SOUS-INVESTISSEMENT DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES ET DE MAINTENIR LA QUALITÉ DE LEUR ENSEIGNEMENT.
5. A) QUE LE GOUVERNEMENT, DANS L'ESPRIT DE LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION, METTE EN APPLICATION LES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS LEMAIRE ET MIREAULT, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT À LA SOUS-TRAITANCE.
- B) QUE LE GOUVERNEMENT MODIFIE SON RÉGIME DE CRÉDITS D'IMPÔT À LA R-D POUR QUE LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE SOIENT ADMISSIBLES AUX CRÉDITS D'IMPÔT.
6. QUE LE GOUVERNEMENT PERMETTE AUX GARDERIES PRIVÉES QUI DEVRONT DEVENIR DES CENTRES À LA PETITE ENFANCE L'EXONÉRATION DU GAIN EN CAPITAL LORS DE LA DISPOSITION DE LEUR ENTREPRISE.